REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE

ARMP
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 431/11/2026

A LA SOCIETE AGILIS INTERNATIONAL Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'installation d'un gateway (passerelle) international unique virtuel et logiciel de lutte contre la fraude téléphonique en RDC, conclu avec le Ministère de Postes, Télécommunications, Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication, pour un montant total hors taxe dollars américains quatre millions deux cent septante mille sept cent septante-trois, treize centimes (USD 4 270 773,13) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains vingt-neuf mille huit cent nonante-cinq, quarante et un centimes (USD 29 895,41), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 04/11/2026

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

Me. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général

0000431